

Zeitschrift: Bulletin des lois, décrets et ordonnances du canton de Berne
Herausgeber: Chancellerie d'État du canton de Berne
Band: 10 (1840)

Rubrik: Mars 1840

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BUDGET

DE LA

REPUBLIQUE DE BERNE

Pour l'année 1840.

RECETTES.

I. *Revenus domaniaux.*

A. DOMAINES DE L'ÉTAT.

	Fr.	Fr.	Fr.
1. <i>Forêts.</i> Produit des ventes de bois et d'écorce, des droits d'affouage, des fermages, droits d'exportation, etc.	235,879		

En outre, les forêts produisent, en nature, pour le service et les besoins de l'administration de l'Etat, d'après une estimation modérée :

a) Bois de chauffage

A reporter, fr.	235,879		
-------------------------	---------	--	--

RECETTES.

	Fr.	Fr.	Fr.
<i>Report</i>	235,879		
pour les salles d'au- dience des districts fr.	1,380		
b) Bois de chauffage et de service pour les fermiers des do- maines de l'État . »	2,150		
c) Bois de chauffage pour les ministres du culte »	9,100		
d) Bois de chauffage à titre de traitement pour les gardes- forestiers, fr.	1670		
e) Bois livré pour les domaines prove- nant des couvens supprimés »	1,400		
f) Bois donné aux pauvres à titre de secours , jusqu'à concurrence de la somme de »	33,600		
		47,630	
Produit brut des forêts	283,509		
Dont à déduire les dépenses, savoir :			
Taitemens : Du di- recteur-général des fo- rêts (<i>néant</i>).			
Des six inspecteurs fr.	7,800		
Du secrétaire de la commission des forêts »	1,200		
De 6 sous-inspec- teurs, 9 brigadiers fo-			
<i>A reporter</i> fr. . .	9,000	283,509	

RECETTES.

	Fr.	Fr.	Fr.
<i>Report</i>	9,000	283,509	
restiers, 1 inspecteur, 1 adjoint et 3 anciens sous-inspecteurs dans le Jura »	10,195		
Des six sous-inspec- teurs dans l'ancien can- ton »	2,900		
De tous les gardes-fo- restiers (outre fr. 1670 en nature) »	14,800		
	fr. 36,895		
Frais de voyage des employés forestiers et des commissaires . . »	5,100		
Les fr. 5000 pour l'é- cole forestière ne sont pas portés en colon- ne, cet établissement n'étant pas encore créé.			
Salaire des bûche- rons, cultures, borna- ges, cantonnemens, impôt foncier, frais de bureau et dépenses im- prévues »	41,514		
		83,509	
			200,000

2. *Fermages et reve-
nus des autres proprié-
tés de l'État.*

a) Biens des châteaux
et autres proprié-
tés et bâtimens de
l'État, d'après les

A reporter fr. 200,000

RECETTES.

	Fr.	Fr.	Fr.
<i>Report</i>	200,000		
baux actuels et en moyenne fr. 93,980			
b) Biens du clergé, d'après les états . » 37,790			
	<u>131,770</u>		
A déduire les frais d'administration, sa- voir :			
a) Culture des domai- nes, des vignes, etc., frais de fer- mage et inspection fr. 3,600			
b) Bois d'affouage et de service pour les domaines et pour leurs fermiers . . » 2,150			
	<u>5,750</u>		
		<u>126,020</u>	
			<u>326,020</u>

B. FIEFS ET DÎMES.

1. <i>Prémices et contributions des communes pour le clergé</i> , y com- pris les redevances des collatures dont l'État s'est chargé à comp- ter du 1 ^{er} janvier 1840 ; appro- ximativement	20,615		
2. <i>Cens fonciers</i> , après en avoir défalqué les déductions accordées aux censitaires par la loi du 22 décembre 1832	100,000		
3. <i>Lods</i>	2,000		
	<u>122,615</u>		
<i>A reporter</i> , fr.		<u>122,615</u>	<u>326,020</u>

RECETTES.

	Fr.	Fr.	Fr.
<i>Report.</i>	122,615	326,020	
4. <i>Dîmes</i> . D'après la moyenne des 4 dernières années, et ensuite des déductions accordées par la loi du 22 décembre 1832.	177,000		
			<u>299,615</u>

C. IMPÔT FONCIER DU JURA.

Suivant le décret du 29 décembre 1819 160,171

A déduire pour frais de perception et d'administration :

a) Traitement du directeur de l'impôt foncier, d'après le décret du 6 mai 1835	1,400		
Frais de bureau, commis, indemnités de voyages, impressions, etc..	1,200		
b) Traitement des sept contrôleurs des contributions . . .	2,560		
c) Traitement de l'ingénieur-vérificateur du cadastre . . .	400		
		<u>5,560</u>	

Le produit net de l'impôt foncier, y compris la part de l'État, pour ses forêts et domaines, s'élève à 154,611

D. FERME DE LA PÊCHE.

D'après les baux actuels 2,600

A reporter, fr. 782,846

RECETTES.

	Fr.	Fr.	Fr.
<i>Report</i>			782,846

E. PERMIS DE CHASSE.

D'après leur produit pendant les dernières années			11,000
--	--	--	--------

F. INTÉRÊTS DES CAPITAUX.

1. *Rentier des fonds étrangers.*

Après déduction de 2,200 fr. de
frais de perception, le revenu net
des fonds placés à l'étranger peut
être approximativement évalué.

302,418

2. *Rentier des fonds intérieurs.*

554,748 fr. placés à 4 %, 2,250
à 3 1/2 %, 139,564 à 3 %, 71,250 à 1 % et 28,226 sans in-
térêt ou à un taux indéterminé,
rapportent, après déduction de
1,000 fr. pour frais d'adminis-
tration

26,793

3. *Administration des sels.* In- térêt à 4 % de son capital fixe de

500,000 fr.

20,000

4. *Administration des poudres.*

Intérêt à 4 % du capital d'envi-
ron fr. 106,250 qui y est employé

4,250

5. *Banque cantonale.* On porte
en colonne l'intérêt, au 4 %, du
capital d'environ 2,300,000 fr.
qu'elle fait actuellement valoir .

92,000

Intérêts des billets de banque
en circulation, soit 150,000 fr.

6,000

Bénéfice de 1 % sur environ
1,000,000 fr. de dépôts

10,000

A reporter, fr. 108,000 353,461 793,846

RECETTES.

	Fr.	Fr.	Fr.
<i>Report</i>	108,000	553,461	795,846
Bénéfice présumé du compte de traites et remises	10,000		
	<u>118,000</u>		
Dont à déduire les frais d'ad- ministration, savoir : les traite- mens du directeur, 3,000 fr. ; du caissier, 2,000 fr. ; des secré- taires, commis, copistes, gar- çon de caisse, 5,500 fr. ; frais de bureau, livres, impressions, cour- tage, etc., 2,700	13,200		
		<u>104,800</u>	
6. Intérêt, à 4 %, du capital de 13,700 fr. affecté à la pharmacie de l'État		548	
		<u>458,809</u>	

N. B. Pour le loyer du local de cette
pharmacie, on a compris, ci-dessus,
400 fr. dans les fermages.

G. PRODUIT DE LA VENTE D'EFFETS

DIVERS 1,000

H. FEUILLE OFFICIELLE.

Excédant présumé de la recette 280

I. REMBOURSEMENT DE FRAIS DE

JUSTICE ET D'EMPRISONNEMENT,

D'AVANCES, ETC. 8,000

Total des revenus domaniaux 1,261,935

RECETTES.

Fr. Fr. Fr.

II. Droits régaliens.

1. Administration des sels.

Produit de la vente d'environ
139,000 quintaux de sel, à 7 ¹/₂
rappes la livre 1,042,500

A déduire :

- a) Intérêt à 4 % du capital de
500,000, fr., affecté à cette
administration, et porté ci-
dessus sous la rubrique Inté-
rêts des capitaux 20,000
- b) Achat d'environ 139,000
quintaux de sel de Suisse,
de France et d'Allemagne . . 513,215
- c) Total des traitemens, remi-
ses et frais de l'administration
centrale 30,760

Dans cette somme sont compris
les traitemens de l'intendant,
2,000 fr.; du premier commis,
1,500 fr.; du second commis,
1,000 fr.; des huit facteurs des
sels, à 200 fr. outre leurs re-
mises d'entrée et de sortie.

- d) Frais de voiture depuis les
magasins frontières jusque
dans l'intérieur et chez les
débitans 80,000
- e) Remises aux débitans, 5 %
du montant des ventes, soit
sur 1,042,500 fr. 52,125
- f) Remises aux débitans pour
paiemens comptans 6,400

702,500

340,000

A reporter, fr. 340,000

RECETTES.

	Fr.	Fr.	Fr.
<i>Report</i>			340,000
2. <i>Poudres</i> . Bénéfice de cette administration , après déduction de l'intérêt de son capital porté ci-dessus.			7,750
3. <i>Administration des postes</i> . Le produit net des postes est évalué, d'après une moyenne , à			160,000
Parmi les dépenses portées en déduction figurent le traitement du directeur-général pour 2,400, fr. outre le logement, et celui du secrétaire-général pour 1,200 fr.			
4. <i>Mines</i> . Recettes : dîmes , produits en nature, droits perçus pour concessions de fouilles , tourbières. . .	2,812		
Produit de la vente d'ardoises pour toitures	10,000		
		12,812	
Dépenses : traitement de l'inspecteur des mines	1,500		
Frais de surveillance , de voyage et d'exploitation	1,057		
Pour l'administration des ardoises pour toitures : Frais de transport par terre et par eau , frais de fabrication et de bureau	8,827		
		11,384	
			1,428
5. <i>Péages , pontonages , droits de chaussée et de licence ; produit brut</i>	200,000		
A déduire le traitement du se-			
<i>A reporter</i> , fr.	200,000		
		509,178	

RECETTES.

	Fr.	Fr.	Fr.
<i>Report</i>	200,000	509,178	
crétaire (1,200 fr.) et des autres employés des péages	32,700		
Plus, les dépenses des bureaux de péage et de douane, les bo- nifications et les frais de bureau	7,100		
		39,800	
			160,200
Total du produit des droits régaliens			669,378

III. *Impôts indirects.*

1. EMOLUMENS DE CHANCELLERIE.

D'après la moyenne des derniè- res années	15,000
--	--------

2. DROITS de TIMBRE.

Produit brut	77,800	
Dépenses: Achats de papier, outils, salaire des ouvriers . . .	7,600	
Traitement du directr, f. 1200; remises aux débitans, frais de bureau	4,200	
		11,800,
		66,000

3. OHMGELD.

Produit brut, environ	373,000	
<i>A reporter</i> , fr.	373,000	81,000

RECETTES.

	Fr.	Fr.	Fr.
<i>Report</i>	373,000	81,000	
A déduire :			
Traitemens: De l'intendant des			
péages et de l'ohmgeld . .	2,000		
Du secrétaire de l'ohmgeld .	1,200		
Des inspecteurs de l'ohmgeld	7,740		
Frais de bureau, copistes, im-			
pressions, voyages. . . .	2,060		
	<u>13,000</u>		
		<u>360,000</u>	

4. DROITS D'AUBERGE ET PATENTES D'INDUSTRIE.

Pour les premiers, d'après le
produit de 1839; pour les secon-
des, d'après des moyennes 102,000

5. TAXES DE DISPENSE DU SERVICE
ET DES EXERCICES MILITAIRES.

En moyenne, environ 13,000

6. EMOLUMENS JUDICIAIRES 12,600

7. DROITS DE MUTATION 70,000

8. AMENDES ET CONFISCATIONS 16,000

Total des impôts indirects 654,600

RECETTES.

Fr. Fr. Fr.

IV. *Recettes extraordinaires.*

On porte sous ce titre, après
déduction des pertes présumées,
le remboursement des frais de la
procédure réactionnaire, ci 80,000

Total des recettes extraordinaires 80,000

RÉCAPITULATION DES RECETTES.

I. <i>Revenus domaniaux</i>	1,261,935
II. <i>Droits régaliens</i>	669,378
III. <i>Impôts indirects</i>	654,600
Total présumé des recettes ordinaires	2,585,913
IV. <i>Recettes extraordinaires</i>	80,000
TOTAL	2,665,913

DÉPENSES.

I. *Contingens à fournir à la caisse fédérale.*

- a) Suivant arrêté de la haute
Diète, du 22 août 1839, les
Etats confédérés ont à payer
à la caisse centrale fédérale,
pour l'exercice de 1840, un
dixième du contingent en ar-

DÉPENSES.

	Fr.	Fr.	Fr.
gent, lequel se monte, pour l'Etat de Berne, à		14,853	
b) Contingent du Canton de Berne aux dépenses militaires cen- trales ordinaires, s'élevant à environ 20,000 fr.		4,197	
		<u>19,050</u>	
A déduire la somme rembour- sée à l'Etat de Berne pour sa quote-part à l'excédant des con- tingens cantonaux sur les frais des armemens de l'automne 1838, ci		<u>13,260</u>	
			<u>5,790</u>
Total des contingens à fournir à la caisse fédérale			<u>5,790</u>

II. *Grand-Conseil.*

A. <i>Le Landammann</i> reçoit, d'a- près le décret du 29 mars 1833		2,000	
B. <i>Indemnités de séjour et de voyage</i> , y compris celles des Sei- zeniers et des membres des Dé- partemens, d'après la moyenne des dernières années		15,000	
Total des dépenses du Grand- Conseil.		<u>17,000</u>	

DÉPENSES.

Fr. Fr. Fr.

III. *Autorités administratives.*

A. CONSEIL-EXÉCUTIF.

1. Traitemens: de l'Avoyer	5,000	
» des seize mem- bres du Conseil-exécutif, à f. 3,000	48,000	
Supplémens de 200 fr. à cha- que président de Département, excepté à celui du Département diplomatique, supplémens qui sont au nombre de 8, y compris ceux alloués aux présidens des deux sections du Département de la justice et de la police, et au conseiller-d'état remplissant les fonctions de directeur de la po- lice centrale, ci.	1,600	
		54,600
2. Crédit du Conseil-exécutif pour secours extraordinaires à accorder aux communes et aux particuliers, pour encourage- mens d'entreprises d'utilité publi- que, etc.		30,000
3. Collège des Seize: 38 mé- dailles à distribuer aux Seizeniers, aux employés de leur chancellerie et aux questeurs, à 13 fr. la pièce		494
4. Chancellerie d'État:		
a) Traitemens:		
Du chancelier, outre le lo- gement	2,400	
Des deux Secrétaires d'État, à 2,400 fr. et 1,600 fr.	4,000	
Des deux secrétaires-traduc- teurs de la section française, à 2,000 fr. et 1,500	3,500	
A reporter,	9,900	85,094

DÉPENSES.

	Fr.	Fr.	Fr.
<i>Report</i>	9,900		85,094
Des deux secrétaires expéditionnaires (substituts), à 1,200 fr. et 1,000 fr. . . .	2,200		
De l'archiviste-régistrateur	1,200		
Du sténographe, rédacteur des délibérations du Grand-Conseil	1,600		
	<u>14,900</u>		
b) Copistes, frais d'impression et de reliure, fournitures de bureau	18,700		
c) Traduction et impression du Bulletin des lois et décrets	2,000		
	<u>55,600</u>		
5. Frais de missions, députations et voyages			4,000
6. Deux questeurs à 1,000 fr., quatre huissiers d'Etat et deux messagers de la Chancellerie d'Etat, à 600 fr.	5,600		
Indemnité pour le costume des huissiers d'Etat et des messagers de la Chancellerie, à 40 fr. chacun, d'après l'arrêté du Conseil-exécutif du 18 octobre 1832	240		
	<u>5,840</u>		
7. Service et entretien de l'hôtel du Gouvernement	2,500		
Total des dépenses du Conseil-exécutif			<u>133,034</u>

DÉPENSES.

	Fr.	Fr.	Fr.
B. AUTORITÉS ADMINISTRATIVES			
DES DISTRICTS.			
1. <i>Préfets et Vice-Préfets.</i>			
<i>a) Traitemens :</i>			
1 ^{re} classe, 1 à 3,000 fr. . .	3,000		
2 ^e » 6 à 2,400 » . .	14,400		
3 ^e » 6 à 2,000 » . .	12,000		
4 ^e » 13 à 1,600 » . .	20,800		
5 ^e » 2 à 1,200 » . .	2,400		
		52,600	
<i>b) Traitemens supplémentaires</i> <i>aux vice-préfets de la Neuve-</i> <i>ville et de Laufon, à chacun</i> <i>400 fr. en vertu du décret</i> <i>du 6 mai 1853</i>		800	
<i>c) Frais de bureau, approxi-</i> <i>mativement</i>		4,000	
<i>d) Frais de chauffage pour les</i> <i>salles d'audience et les cham-</i> <i>bres d'attente des préfets et</i> <i>des tribunaux de 1^{re} instance:</i> <i>bois à livrer, à cet effet, hors</i> <i>des forêts domaniales</i>	1,380		
<i>Frais de façonnage et de</i> <i>voiture, environ</i>	1,220		
		2,600	
<i>e) Loyers de salles d'audience à</i> <i>Oberhasle, Gessenay et Bienne</i>		275	
			60,275
2. <i>Secrétaires de préfecture.</i>			
Traitemens, d'après le décret du 15 décembre 1858:			
<i>v) Aux secrétaires de préfecture</i> <i>de l'ancien Canton, y compris</i>			
<i>A reporter, fr.</i>			60,275

DÉPENSES.

	Fr.	Fr.	Fr.
<i>Report</i>			60,275
Courtelary, Moutier et Bienne	12,050		
b) Traitement du secrétaire ad- joint au préfet de Berne pour les affaires de police, en ver- tu de l'arrêté du Conseil-exé- cutif en date du 1 ^{er} juin 1855	1,000		
c) Aux secrétaires de préfecture de Porrentruy, de Delémont et des Franches-Montagnes	4,040		
		17,090	
d) Loyers de bureaux pour les secrétariats de préfecture de Gessenay et de Bienne		150	
			17,240

3. Lieutenans-de-préfet.

D'après le décret du 12 mai 1854, il leur est alloué, dans tout le canton, une indemnité proportionnée à la population de leurs arrondissemens, savoir un *minimum* de 50 fr. pour les 500 premières âmes, et 5 fr. pour chaque nombre de 100 âmes en sus, jusqu'au *maximum* de 600 fr. En conséquence, les 198 Lieutenans-de-préfet recevront, à tenor des articles 3 et 6 de ce décret et suivant état, une somme de 23,805

4. Huissiers de préfecture.

Traitemens de 1 ^{re} classe, 1 à 160f.	160	
» 2 ^e » 6 à 112 »	672	
» 3 ^e » 6 à 96 »	576	
» 4 ^e » 15 à 80 »	1,040	
<i>A reporter</i> , fr.	2,448	101,520

DÉPENSES.

	Fr.	F.	Fr.
<i>Report</i>		2,448	101,520
Traitemens de 5 ^e classe 2 à 64 »		128	
» 6 ^e » 2 à 50 »		100	
			2,676
Total des dépenses des autorités administratives des districts			105,996

C. DÉPARTEMENT DIPLOMATIQUE.

1. <i>Secrétairerie et dépenses im-</i> <i>prévues</i> , comme l'année dernière			1,000
Dépenses de l'Etat de Berne comme Canton-directeur: Frais à la charge de l'exercice de 1840, pour les arrangemens que né- cessitent le changement de Di- rectoire et la réception des fon- ctionnaires supérieurs de la Chan- cellerie fédérale, etc., approxi- mativement			3,000
Total des dépenses du Dépar- tement diplomatique			4,000

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR.

Secrétairerie:

a) Traitemens			
Du premier secrétaire . . .	1,600		
Du second »	1,200		
Du troisième »	1,000		
		3,800	
b) Frais de bureau: copistes, im- pressions et fournitures . -		5,000	
			8,800
<i>A reporter, fr.</i>			8,800

DÉPENSES.

	Fr.	Fr.	Fr.
<i>Report</i>			8,800
2. Pauvres :			
<i>a) Secours directs à distribuer aux pauvres : Entretien, alimens, pensions, secours, établissement policlinique . . .</i>	13,650		
Secours et allocations en bois des forêts de l'Etat	33,600		
Avance pour l'organisation d'un hospice des pauvres à Porrentruy, ensuite du décret du Grand-Conseil en date du 26 février 1838, ci	10,000		
		57,250	
<i>b) Incorporés :</i>			
Traitement du distributeur des secours aux incorporés	1,200		
Frais de bureau	1,100		
Secours, entretien, pensions, etc.	22,400		
Subvention pour procurer des bourgeoisies à des incorporés	2,000		
Etablissemens en faveur des enfans d'incorporés :			
A Rueggisberg, pour les filles	5,000		
A Koeniz, pour les garçons	6,000		
		37,700	
<i>c) Prébendes et distributions à la charge des domaines provenant des couvens supprimés</i>		32,000	
<i>d) Subventions fixes en faveur des communes et des fonds de pauvres :</i>			
1° Dans le Canton, à diverses communes et corporations	5,400		
<i>A reporter, fr.</i>	5,400	126,950	8,800

DÉPENSES.

	Fr.	Fr.	Fr.
<i>Report</i>	5,400	126,950	8,800
2° Hors du canton, secours en faveur des Vaudois des val- lées du Piémont	300		
		5,700	
			132,650
3. Pensions.			
<i>a) Pensions civiles :</i>			
A 6 pensionnaires de l'ancien Canton	2,340		
A 4 pensionnaires du Jura .	1,169		
		3,509	
<i>b) Pensions militaires :</i>			
Ancien Canton. Pensions ac- cordées aux veuves et aux enfans de militaires tués et à des militaires blessés dans les campagnes de 1798 à 1815, ainsi qu'à plusieurs invalides et à d'anciens gardes-suisses	6,097		
Jura. 73 pensionnaires . .	9,485		
		15,582	
			19,091
4. Etablissemens sanitaires.			
<i>a) Crédit ordinaire : Pour l'éta- blissement de vaccination . .</i>			
Pour travaux scientifiques, projet de loi sur l'organisa- tion du corps médical, phar- macopée	2,500		
Pour les mesures à prendre contre les maladies contagieu- ses, pour secours, etc. . .	1,700		
<i>A reporter, fr.</i>	6,300		160,541

DÉPENSES.

	Fr.	Fr.	Fr.
<i>Report.</i>	6,500		160,541
Traitement du secrétaire du Collège de santé	<u>100</u>		
		6,400	
b) Ecoles d'accouchement, et école des sages-femmes		7,400	
c) Salles de malades dans les districts, d'après le décret du 3 juillet 1855; au lieu des 12,000 fr. demandés, seule- ment		10,000	
d) Hôpital de Porrentruy, en moyenne		<u>4,200</u>	
			28,000
5. <i>Commerce et industrie.</i>			
Pour favoriser diverses bran- ches de l'industrie nationale			5,500
6. <i>Education du bétail.</i>			
a) Race chevaline: Primes à dis- tribuer au concours des 10 marques de chevaux	4,600		
Frais de voyages et autres dépenses pour les marques de chevaux	1,000		
Primes à de jeunes maréchaux- ferrants	<u>150</u>		
		5,750	
b) Race bovine: Primes à dis- tribuer au concours des 6 ins- pections ordinaires	4,900		
Frais de voyages et autres dépenses pour ces inspections	<u>850</u>		
		5,750	
			11,500
<i>A reporter, fr.</i>			<u>205,541</u>

DÉPENSES.

	Fr.	Fr.	Fr.
<i>Report</i>			205,541
7. <i>Depenses imprévues</i>			<u>3,000</u>
Total des dépenses du Département de l'intérieur			<u>208,541</u>

E. DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE ET DE LA POLICE.

1. *Secrétairerie et frais d'administration.*

a) Traitemens : du premier secrétaire	1,800		
Du secrétaire de la section de justice	1,200		
Du secrétaire de la section de police	<u>1,500</u>		
		4,500	
b) Crédit de la section de justice pour honoraires des consultations et rapports qu'elle est autorisée à demander à des jurisconsultes		1,500	
c) Copistes, impressions, fournitures de bureau, etc. : Pour le Département en général et la section de justice, y compris les frais de bureau du procureur-général	3,600		
Pour la section de police, comme l'année dernière	<u>1,800</u>		
		<u>5,400</u>	
			11,400
2. <i>Travaux de législation :</i> En attendant les dispositions à			
<i>A reporter, fr.</i>			<u>11,400</u>

DÉPENSES.

	Fr.	Fr.	Fr.
<i>Report</i>			11,400
cet égard, on porte en colonne, pour cet objet, la somme de			4,000
3. <i>Caisse du Département.</i> Dépenses à sa charge dans les districts :			
Appareils contre les incendies, primes pour la destruction d'animaux nuisibles, police de la chasse, affaires diverses de police, frais en matière criminelle et judiciaire, frais de détention			30,700
4. <i>Section de police.</i>			
a) Direction de la police centrale :			
Traitement du directeur de la police centrale. Le traitement supplémentaire du conseiller d'état remplissant ces fonctions, est porté plus haut parmi ceux des présidents des Départemens.			
De son adjoint, y compris 400 francs d'indemnité de logement fr.		2,000	
Du secrétaire . . . »		1,200	
De son substitut . . »		1,000	
		<u>4,200</u>	
Caisse de la police centrale :			
Frais de détention, recherche et arrestation de criminels, police de sûreté générale, police des nationaux et des étrangers fr.		16,050	
Frais de secrétariat, dépenses imprévues . . »		3,950	
		<u>20,000</u>	
		24,200	
<i>A reporter, fr.</i>	24,200		46,100

DÉPENSES.

	Fr.	Fr.	Fr.
<i>Report.</i>		24,200	46,100
<i>N. B.</i> Elle a à retirer sur cette somme environ 8000 francs, qui figurent aux recettes, en sorte que l'excédant à payer par la caisse de l'Etat, se réduit à 16,200 francs, y compris les traitemens.			
b) Corps de la gendarmerie :			
Solde d'un officier et de 254 hommes, solde d'invalides, prix d'engagement et récompenses	75,977		
Logement	14,000		
Equipement	11,562		
Armement, service de santé, inspections, frais de bureau, etc.	2,961		
		104,500	
Direction de la police de la ville:			
Traitemens : Du directeur, 1,600 fr. et pour indemnité de logement, fr. 250 . . fr. 1,850			
Du secrétaire 1,000			
et de son substitut 600 » 1,600			
	3,450		
Solde, habillement et armement des 15 gendarmes de la ville	7,510		
Frais de bureau, chauffage et éclairage des corps-de-garde et des chambres d'arrestation	2,200		
		12,960	
<i>Nota.</i> Elle aura à percevoir environ 5000 francs, qui figurent dans les recettes, et doivent être défalqués des avances à faire par la caisse de l'Etat.			
d) Subvention pour procurer des bourgeoisies à des <i>Heimathlose</i> : au lieu de fr. 4000, seulement		2,000	
<i>A reporter</i> , fr.		145,660	46,100

DÉPENSES.

	Fr.	Fr.	Fr.
<i>Report</i>	143,660	46,100	
<i>e) Maisons de force et de correction.</i>			
A Berne : Frais , y compris le traitement du directeur, fr. 2000 ; du teneur de livres , fr. 1600 ; de son substitut , fr. 600 ; du médecin et chirurgien, f. 800, etc.	64,165		
Dont il faut déduire pour produit présumé du travail , des pensions , etc.	27,100		
		37,065	
A Porrentruy : Frais , y compris le traitement du directeur , fr. 700 ; de l'aumônier, fr. 150 , du régent , fr. 500	11,450		
A déduire pour produit présumé du travail , etc.	5,500		
		5,950	
<i>f) Introduction des nouveaux poids et mesures:</i>			
Traitement de l'inspecteur des poids et mesures	400		
Dépenses pour l'achat de poids et mesures modèles, pour les ustensiles d'étalonnement , pour la vérification de poids et mesures, pour la conservation et vente de poids et mesures destinés au commerce journalier	5,000		
		5,400	
			190,055
5. <i>Dépenses imprévues</i> ,			2,945
Total des dépenses du Département de la justice et de la police			239,100

DÉPENSES.

Fr. Fr. Fr.

DÉPARTEMENT DES FINANCES.

1. *Employés et bureaux.*

a) Secrétairerie du Département :

Traitemens : Du premier secrétaire 1,600

Du second secrétaire. Le conseil-exécutif, sur la proposition du Département des finances, a supprimé cette place, à partir du 1^{er} janvier 1840.

Frais de bureau : Copistes, impressions, fournitures, concierge 4,000

5,600

b) Contrôle et caisse :

Traitemens : Contrôleur-général . . . fr. 2,000

Substitut du contrôleur » 1,200

Caissier de l'Etat » 1,800

5,000

Frais de bureau :
Reviseurs, contrôleurs,
payeurs, copistes Fr. 10,000

Fournitures de bureau, impressions, livres » 2,250

Chauffage, éclairage 300

Service, entretien du bâtiment » 450

13,000

18,000

c) Commissariat des fiefs :

A reporter, fr. 23,600

DÉPENSES.

	Fr.	Fr.	Fr.
<i>Report</i>		23,600	
Traitemens: Du commissaire-général . Fr.	4,600		
De son adjoint . »	800		
	2,400		
Copistes, impressions et fournitures de bureau	3,000		
		5,400	
			29,000
2. <i>Traitement des receveurs de district</i>			21,300
3. <i>Déchet et entretien des provisions de blé et de vin</i>			2,000
4. <i>Frais d'arpentage, de rectification et de bornage</i>			3,000
5. <i>Frais de procès et de poursuites pour dettes, en moyenne</i>			1,200
6. <i>Redevances et contributions dont sont grevés quelques domaines</i>			2,500
Total des dépenses du Département des finances			59,000

G. DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION.

1. <i>Secrétairerie.</i>			
a) Traitement du premier secrétaire	4,600		
Du second	1,200		
De l'huissier	300		
		3,100	
b) Copistes, impressions, fournitures de bureau, frais de			
<i>A reporter, fr.</i>		3,100	

DÉPENSES.

	Fr.	Fr.	Fr.
<i>Report</i>		3,100	
voyage et indemnités aux examineurs des candidats au saint-ministère		5,000	
			8,100
2. <i>Traitement du clergé pro-</i> <i>testant :</i>			
a) Dotations fixées par décret du 18 décembre 1824 pour le traitement des membres du clergé protestant		303,000	
b) Augmentations qu'elles ont subies depuis, après déduc- tion des diminutions résultant de la suppression de postes ecclésiastiques, et y compris les 10 collatures qui, en exé- cution de la loi du 12 mars 1839, sont entrées dans le système de progression dès le 1 ^{er} janvier 1840		24,200	
Total des dotations au 1 ^{er} jan- vier 1840		327,200	
c) Indemnités en argent pour bois et loyers, en sus des dota- tions		3,237	
			330,437
A déduire le produit présumé de l'économie résultant des va- cances et du fonds de réserve .		3,537	
			326,900
d) Bois à fournir à des pasteurs et à des diacres		9,100	
			336,000
<i>A reporter</i> fr.			344,100
			4.

DÉPENSES.

	Fr.	Fr.	Fr.
<i>Report</i>			344,100
3. <i>Traitement du clergé catho-</i> <i>lique :</i>			
a) Quote-part au traitement de l'évêque de Bâle, et traite- mens des chanoines ber- nois.		4,664	
b) Frais du culte catholique dans la capitale		2,400	
c) Traitemens du clergé catho- lique dans le Jura		50,600	
d) Pensions des anciens chanoi- nes et employés du Prince- Evêque		4,162	
e) Pensions ecclésiastiques dans le Jura		2,894	
			64,720
4. <i>Objets divers à fournir pour</i> <i>le service des églises, tant en vertu</i> <i>de titres constitutifs (terriers)</i> <i>qu'en vertu d'anciens usages :</i>			
a) Pain et vin pour la communion . . .		850	
b) Supplément de traitement à quelques sacristains		160	
c) Subventions en faveur de bé- néfices collatifs et de cer- tains ecclésiastiques placés hors du Canton, y compris les subsides accordés aux égli- ses réformées de Lucerne, de Soleure et de Fribourg		3,900	
d) Subventions en faveur de cor- porations religieuses et de biens d'église		150	
			5,060
<i>A reporter, fr.</i>			413,880

DÉPENSES.

	Fr.	Fr.	Fr.
<i>Report</i>			413,880
<i>5. Etablissements d'instruction publique.</i>			
<i>a) Université :</i>			
Traitemens	67,900		
Savoir :			
1 ^o Faculté de théologie :			
3 professeurs ordinaires , 3 extraordinaires , fr.	10,900		
Faculté de droit :			
3 professeurs ordinaires , 4 extraordinaires »	13,400		
Faculté de médecine :			
3 professeurs ordinaires , 10 extraordinaires »	19,500		
Faculté de philosophie :			
5 professeurs ordinaires , 11 extraordinaires »	22,300		
Honoraires du recteur »	200		
Honoraires de professeurs agrégés »	1,400		
Salaire de l'appareteur »	200		
	<u>fr. 67,900</u>		
2 ^o Etablissements subsidiaires .	14,632		
Bibliothèques . . fr.	2,500		
Cabinet de physique et laboratoire de chimie. . . . »	1,400		
<i>A reporter</i> . . fr.	<u>3,900</u>	<u>82,532</u>	<u>413,880</u>

DÉPENSES.

	Fr.	Fr.	Fr.
<i>Report</i> . . fr.	3,900	82,532	413,880
Etablissement de polyclinique . . »	600		
Collections zoologique et minéralogique, herbier, jardin botanique »	1,070		
Collection d'instruments de chirurgie »	250		
Anatomie et école vétérinaire . . . »	2,712		
Beaux-arts . . . »	500		
Bourses académiques, indemnités de logement à des élèves en pédagogie, prix, frais de voyage, d'entretien et d'administration »	5,600		
	<u>fr. 14,632</u>		
		<u>82,532</u>	
A déduire les recettes présumées	3,000		
		<u>79,532</u>	
Total pour l'université			79,532
b) Gymnase supérieur :			
Traitement des 12 instituteurs de 200 à 800 francs	9,980		
A déduire les recettes présumées	1,400		
		<u>8,580</u>	
			8,580
c) Progymnase :			
Traitement des 10 maîtres, du directeur et du proviseur .	13,950		
	<u>13,950</u>	<u>88,112</u>	<u>413,880</u>
<i>A reporter</i> , fr.	13,950	88,112	413,880

DÉPENSES.

	Fr.	Fr.	Fr.
<i>Report</i>	13,950	88,112	413,880
A déduire les recettes présumées	<u>3,700</u>		
		10,250	
d) Ecole industrielle:			
Traitemens des 9 maîtres et du directeur	8,870		
A déduire les recettes présumées	<u>1,600</u>		
		7,270	
e) Ecole élémentaire:			
Traitement des 5 maîtres . .	4,700		
A déduire les recettes présumées	<u>3,200</u>		
		1,500	
f) Etablissements subsidiaires pour les gymnases et les écoles		5,100	
g) Progymnases, écoles secondaires:			
Subvention ordinaire au gymnase de Bienne	5,025		
Au collège de Porrentruy . .	4,725		
Au collège de Delémont . .	1,350		
A l'école secondaire de Thoun	<u>2,850</u>		
	13,950		
Subventions extraordinaires:			
Au gymnase de Bienne, éventuellement. . fr. 2,000			
Au collège de Porrentruy »	2,660		
Au collège de Delémont »	<u>1,700</u>		
	6,360		
Subventions à 17 écoles se-			
<i>A reporter, fr.</i>	<u>20,310</u>	<u>112,232</u>	<u>413,880</u>

DÉPENSES.

	Fr.	Fr.	Fr.
<i>Report</i>	20,310	112,232	413,880
condaires déjà existantes, soit la moitié des traitemens des maîtres s'élevant à envi- ron 29,000 francs	14,500		
Crédit éventuel pour complé- ter les établissemens supé- rieurs d'instruction dans le Jura	10,000		
		44,810	
<i>h)</i> Supplémens de traitement accordés à des régens d'éco- le, soit par titres constitutifs soit en vertu d'anciens usages		1,100	
<i>i)</i> Ecoles primaires: Frais d'amé- lioration, subventions		192,300	
Savoir: Pensions et secours extraordinaires accordés à des instituteurs primaires .	6,000		
Subventions en faveur de quel- ques écoles, de bibliothèques populaires ou à l'usage des regens, de sociétés de chant	8,000		
Ecoles primaires et de travail pour les filles, salles d'asile	12,000		
Supplémens de traitement des regens	150,000		
Etablissemens d'éducation pour des enfans pauvres . .	3,000		
Subventions pour la construc- tion de maisons d'école . .	8,000		
Commissariats d'école . . .	5,300		
	192,300		
<i>k)</i> Etablissemens destinés à for- mer des régens:			
<i>A reporter, fr.</i>		350,442	413,880

DÉPENSES.

	Fr.	Fr.	Fr.
<i>Report</i>		350,442	413,880
Ecole normale de München- buchsee	30,000		
Ecole normale du Jura . . .	20,000		
Cours de perfectionnement et de répétition	4,000		
Etablissement à Hindelbank, destiné à former des maîtres- ses d'école primaire . . .	3,200		
		57,200	
l) Institut des sourds-muets à Frienisberg	9,322		
Institut des sourdes-muettes	1,200		
		10,522	
			418,164
Total des dépenses du Dépar- tement de l'éducation			832,044

DÉPARTEMENT MILITAIRE.

1. Secrétairerie et autorités ad- ministratives.

a) Secrétairerie du Département:

Traitement du secrétaire . .	1,600
» du concierge, avec indemnité de logement . .	480
	2,080
Frais de bureau, copistes, impressions, fournitures .	1,600

	3,680
<i>A reporter, fr.</i>	3,680

DÉPENSES.

	Fr.	Fr.	Fr.
<i>Report</i>		3,680	
b) Inspecteur-général des milices :			
Son traitement avec les rations de fourrage	4,659		
Traitement du 1 ^{er} secrétaire	1,600		
» du 2 ^e »	1,000		
» du concierge du bureau	366		
	7,625		
Frais de bureau, copistes, impressions, fournitures, etc.	4,000		
		11,625	
c) Commissariat des guerres :			
Traitemens: du commissaire des guerres	1,600		
De son adjoint	1,200		
Salaires du concierge ainsi que des magasiniers des fourrages et du chantier, à chacun 10 batz par jour . .	1,098		
	3,898		
Frais de bureau	800		
Entretien du magasin d'habillement: surveillance, journées, effets	550		
		5,248	
d) Administration de l'arsenal :			
Traitemens: de l'inspecteur de l'arsenal, outre le logement	1,200		
De son adjoint	800		
Du teneur de livres, 200 fr.,			
<i>A reporter, fr.</i>	2,000	20,553	

DÉPENSES.

	Fr.	Fr.	Fr.
<i>Report</i>	2,000	20,553	
outre 250 fr. pour indemnité de logement	450		
	<u>2,450</u>		
Frais de bureau	350		
	<u></u>	2,800	
e) Médecin en chef : Son traitement		400	
f) Autorités militaires d'arrondissement : Aux 8 commandans d'arrondissement . . .	3,500		
Aux 22 adjudans d'arrondissement	2,900		
A 159 instructeurs dans les quartiers de recrutement .	4,690		
	<u></u>	11,090	
g) Frais des tribunaux militaires		400	
		<u></u>	35,243
2. Formation, habillement et armement des milices.			
a) Formation : Revues pour organiser et compléter les corps		1,200	
b) Habillement : 60 hommes de l'artillerie, 30 du train, 28 chasseurs à cheval, 120 carabiniers, et 2,612 fantassins, ensemble 2,850 hommes	85,992		
Raccommodage de vieux effets d'habillement	600		
Indemnités d'équipement à des sous-officiers nommés officiers	560		
	<u></u>	87,152	
c) Armement : Indemnités d'ar-			
<i>A reporter, fr.</i>		88,352	35,243

DÉPENSES.

	Fr.	Fr.	Fr.
<i>Report</i>		88,352	35,243
mement à des carabiniers :			
Indemnités pour 120 carabines du nouveau modèle à 60 fr., et pour 100 à 10 fr.	8,200		
Frais de la commission pour la visite des carabines : journées de présence , munition , etc.	200		
		8,400	
d) Equipement: Pour harnachement de 28 chevaux de cavalerie.		2,520	
e) Primes pour chevaux de cavalerie (<i>néant pour cette année</i>).			
			99,272
3. Instruction des troupes.			
a) Ecole militaire fédérale		3,500	
b) Ecole militaire théorique : Cours de perfectionnement pour les officiers supérieurs, achat d'ouvrages pour la bibliothèque militaire		3,000	
c) Manège: Traitement de l'écuyer, 2,500 fr. et entretien du manège, 200		2,700	
d) Ecole militaire pratique :			
1° Traitement de l'adjudant d'instruction, à 4 francs par jour	1,464		
2° Traitement des instructeurs en service extraordinaires et leçons d'escrime	900		
3° Corps des instructeurs : Solde et entretien , avec les			
<i>A reporter</i> ,	2,364	9,200	134,515

DÉPENSES.

	Fr.	Fr.	Fr.
<i>Report</i>	2,364	9,200	134,515
rations de 10 chevaux fr.	18,000		
Habillement et équipement . . . »	1,768		
Achat de chevaux, ferrure, service vétérinaire, etc. »	875		
	20,643		
4° Solde et entre- tien des troupes à appeler à l'ins- truction :			
40 cadets et offi- ciers pour les ba- taillons nouveaux à former »	2,774		
Dépôt : 40 hom- mes, instructeurs et fraters; 30 tam- bours et trom- pettes »	2,947		
Recrues : 3,086 hommes de toutes armes, et chevaux de remonte pour des chasseurs à cheval »	106,622		
	112,343		
5° Cours de répé- tition :			
2 compagnies d'ar- tillerie avec leurs sections de train, pour un mois . . fr.	7,928		
<i>A reporter, fr. .</i>	7,928	135,550	9,200 134,515

DÉPENSES.

	Fr.	Fr.	Fr.
<i>Report</i> . . . fr.	7,928 135,350	9,200	134,515
2 compagnies de carabiniers, pour 10 jours »	1,600		
4 bataillons d'infanterie pendant 16 jours, pour le cours de répétition et pour l'inspection fédérale «	36,925		
	<u>46,453</u>		
6° Camps d'exercice, en exécution de l'article 131 de la loi sur l'organisation militaire (<i>néant</i>).			
7° Munitions et louage de chevaux pour manœuvres .	12,992		
8° Réparations d'armes et d'objets d'équipement, ferrure des chevaux, fermages, etc.	5,000		
	<u>199,795</u>		
e) Revues d'exercices des carabiniers, indemnités de munition		2,800	
f) Prix, subventions et dons d'honneur à des sociétés de tir de district		8,000	
		<u>219,795</u>	
4. <i>Service de garnison dans la capitale:</i>			
a) Musique de la garnison : traitemens et autres frais		1,040	
b) Caserne : Traitemens, matériel, chauffage, éclairage, meubles		9,734	
<i>A reporter, fr.</i>		10,774	354,310

DÉPENSES.

	Fr.	F.	Fr.
<i>Report</i>		10,774	354,310
L'augmentation de dépenses comprise dans cette somme servira à acheter 200 draps de lit, 200 couvertures de lit et 50 matelas, qui coûteront fr. 4,600.			
c) Corps-de-garde et bâtimens militaires		1,000	
d) Service de santé: Hôpital militaire, traitement de che- vaux malades		5,200	
			16,974
5. Dépenses diverses, frais im- prévus			4,000
6. Arsenal :			
a) Entretien ordinaire de l'éta- blissement et du matériel		11,260	
b) Augmentation du matériel.			
Acquisitions nouvelles:			
Munitions: Obus et capsules	3,100		
Bouches-à-feu: refonte de 4 canons de liv. 6	1,300		
Armes blanches: Sabres d'ar- tillerie, d'infanterie et de petit état-major	5,430		
Buffleterie: Baudriers, cein- turons, fourreaux de baïon- nette, etc.	2,958		
Divers objets d'équipement .	1,759		
		14,527	
			25,787
Total des dépenses du Dépar- tement militaire			401,071

DÉPENSES.

	Fr.	Fr.	Fr.
J. DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS.			
<i>1. Administration et secrétai-</i>			
<i>rie :</i>			
a) Traitemens : du 1 ^{er} secrétaire	1,800		
» du 2 ^e » (<i>vacat.</i>)			
» du caissier . .	1,800		
» de l'ingénieur			
des bâtimens publics . . .	2,000		
Traitemens :			
Des deux ingénieurs en chef			
des ponts et chaussées et			
des travaux hydrauliques			
<i>(vacant).</i>			
Des quatre ingénieurs d'ar-			
rondissement , à 2,400 fr. et			
des huit inspecteurs d'arron-			
dissement , à 800 fr. . . .			
	16,000		
Traitemens d'ingénieurs en			
service extraordinaire , y			
compris l'adjoind provisoire			
de l'ingénieur des bâtimens			
publics			
	11,200		
		32,800	
b) Copistes , fournitures de bu-			
reau , impressions , concierge	10,000		
c) Bureau technique : instru-			
mens , modèles , livres	1,000		
d) Voyages d'inspection , bor-			
nages , plans , devis , frais de			
voyage et d'indemnité de			
déplacement aux membres			
du Département	1,800		
Frais de voyage des employés			
ordinaires du Département	3,000		
<i>A reporter , fr.</i>	4,800	43,800	

DÉPENSES.

	Fr.	Fr.	Fr.
<i>Report</i>	4,800	43,800	
Dessins et plans	<u>3,000</u>		
		7,800	
Au lieu de ces crédits s'élevant ensemble à		<u>51,600</u>	
Le Grand-Conseil a alloué au Département des travaux publics, comme l'année dernière, une somme ronde de			45,000
2. Edifices publics :			
a) Entretien ordinaire des bâtimens civils, cures, églises, prisons et autres relevant du domaine		76,000	
b) Assurance des bâtimens contre l'incendie		<u>4,000</u>	
			80,000
Les constructions extraordinaires et les constructions nouvelles pour les trois rubriques : <i>Edifices publics</i> , <i>Routes</i> et <i>Travaux hydrauliques</i> , figurent à la suite du budget des dépenses.			
3. Routes.			
a) Service ordinaire :			
Salaire des cantonniers, voiturage des matériaux, travaux d'art		168,500	
b) Acquisitions de carrières de gravier.		2,500	
c) Entretien des ponts		<u>9,000</u>	
			180,000
4. Travaux hydrauliques.			
<i>A reporter</i> , fr.			<u>305,000</u>

DÉPENSES.

	Fr.	Fr.	Fr.
<i>Report</i>			305,000
Travaux hydrauliques ordinaires :			
Entretien des digues et écluses à la charge de l'Etat, traitement des maîtres des digues, secours, etc.			10,000
Total des dépenses du Département des travaux publics			315,000

IV. *Autorités judiciaires.*

A. COUR D'APPEL.

1. Traitemens:

Du président	3,000
Des 10 juges, à 2,800 . . .	28,000
Indemnités de séance des 4 suppléans	2,000

33,000

2. *Greffe et parquet.*

a) Traitemens :

Du greffier de la cour, d'après le décret du 8 mai 1838 fr.	2,000
Des deux secrétaires des commissions, l'un à 4,400 f., et l'autre à 1,000 fr. »	2,400
Du procureur-général »	2,500
De son substitut . . . »	1,600

A reporter, fr. . . . 8,500

33,000

DÉPENSES.

	Fr.	Fr.	Fr.
<i>Report.</i> . . fr. 8,500		33,000	
Del'huissier, y compris 40 fr. d'indemnité pour son costume »	640		
	<u>9,140</u>		
b) Copistes, impressions et fournitures de bureau, y compris 100 fr. pour la bibliothèque de la Cour	7,400		
	<u>16,540</u>		
		<u>49,540</u>	

B. AUTORITÉS JUDICIAIRES DES DISTRICTS.

1. *Présidens des tribunaux de district:*

I ^{re} classe : Un à 2,400 fr., celui de Berne	2,400
Pour le juge d'instruction du même district	1,600
Pour son secrétaire	1,000
II ^e classe: 6 à 2,000 fr. . .	12,000
III ^e » 5 à 1,800 » . .	9,000
IV ^e » 14 à 1,400 » . .	19,600
V ^e » 4 à 1,000 » . .	4,000
	<u>49,600</u>

Loyer des salles d'audience des districts de Bienne, Gessenay et Oberhasle	290
--	-----

<i>A reporter, fr.</i>	<u>49,890</u>	<u>49,540</u>
--------------------------------	---------------	---------------

RECETTES.

	Fr.	Fr.	Fr.
<i>Report</i>	49,890		49,540
Frais des greffes , approxima- tivement ,	<u>2,000</u>		
		51,890	
<i>2. Tribunaux de district:</i>			
I ^{re} classe : 1 tribunal (à Ber- ne) à 800 fr. pour chaque juge	3,200		
Au juge de district faisant les fonctions de juge de paix à Berne	300		
II ^e classe : 1 tribunal (à Por- rentruy) à 400 f. pour chaque juge	1,600		
III ^e classe : 10 tribunaux à 300 fr. pour chaque juge	12,000		
IV ^e classe: 14 tribunaux à 250 f. pour chaque juge	14,000		
V ^e classe : 4 tribunaux à 150 fr. pour chaque juge	2,400		
Indemnités de séance des juges suppléans à 4 fr.	<u>1,600</u>		
		35,100	
<i>3. Greffes.</i>			
Traitemens des greffiers des tribunaux de première instance de Porrentruy, Delémont, Laufon et Saignelégier	2,900		
Loyers des greffes des districts de Wangen , Konolfingen , Ges- senay , Oberhasle , Bienne , Neu- veville , Thoune et Laupen . . .	<u>530</u>		
		3,430	
<i>4. Huissiers des tribunaux de 1^{re} instance:</i>			
Le décret du 25 février 1840 ayant supprimé les traitemens fi- xes de ces huissiers à dater du			
<i>A reporter, fr.</i>		<u>90,420</u>	<u>49,540</u>

DÉPENSES.

	Fr.	Fr.	Fr.
<i>Report</i>		90,420	49,540
1 ^{er} avril 1840, on n'a porté en ligne pour cette année que le quart de l'allocation ordinaire de fr. 2,020, soit		505	
			90,925
Total des dépenses pour les autorités judiciaires			140,465

V. Dépenses extraordinaires.

A. DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS.

1 *Edifices publics*:

Pour la nouvelle église à Hasle- im-Grund, le solde du crédit al- loué, ci	5,850
Pour le presbytère à Ober- balm, <i>idem</i> , ci	10,891
Pour l'achèvement des répara- tions à la caserne N ^o 1, <i>idem</i> ,	3,600
<i>Idem</i> pour la caserne N ^o 2, ci	9,906
Pour un nouveau logement de gendarmerie à Huttwyl	3,500
<i>Idem</i> à Alchenflüh	3,500
Pour la construction d'un bu- reau de péage à Roggwyl, le sol- de du crédit, ci	1,050
Le solde du subside de 12,052 f., fourni par l'État pour le nouveau presbytère de Sonvilier, ci	6,052
	44,349
<i>A reporter</i> , fr.	44,349

DÉPENSES.

	Fr.	Fr.	Fr.
<i>Report</i>		44,349	
Démolition des remparts de Berne : Pour 1840		6,000	
			50,349
<i>2. Routes:</i>			
Route de Zweisimmen à Ges- senay		14,000	
Correction des passages de la Grimsel et du Susten		1,000	
Route de Lyss à Hindelbank		11,153	
Route à travers le village de St.-Imier		4,700	
Route de Crémone: solde du crédit, ci		31,000	
Achèvement de la route du lac de Bienne, depuis la Neuveville jusqu'à la frontière neuchâteloise, ci	16,000		
Pour satisfaire provisoirement aux réclamations des entrepre- neurs, jusqu'au règlement défi- nitif de cette affaire	25,000		
		41,000	
Correction du Buchrain, entre Eggywyl et Roethenbach, en at- tendant la présentation d'un de- vis exact; provisoirement		6,000	
Pour la route de Melchnau: solde du crédit, ci		2,047	
Correction de la route condui- sant au pont dit Schüpbach- brücke		3,008	
<i>Idem</i> de celle conduisant au pont dit Zollbrücke		17,000	
<i>Idem</i> de celle conduisant au pont dit Haslebrücke		13,000	
<i>A reporter</i>			
		143,908	50,349

DÉPENSES.

	Fr.	Fr.	Fr.
<i>Report</i>		143,908	50,349
Achèvement de la route du Pi- choux		21,000	
Construction des ponts ci-après:			
Achèvement de celui dit Zoll- brücke	15,846		
Achèvement de celui dit Schüp- bachbrücke	4,400		
Achèvement de celui dit Has- lebrücke	14,144		
Pont de la Sinne à Thoune . .	15,000		
Achèvement du pont dit Roth- achenbrücke près de Thoune .	1,000		
Pont sur la Suse à Bienne . .	5,000		
		<u>55,390</u>	
			220,298
<i>3. Travaux hydrauliques:</i>			
Au Schwarzwasser, entre la Wislisau et Graben		3,000	
A Thœrishaus et Neueneck		2,000	
A la Sulz et Engstligen, dis- trict de Frutigen		2,000	
A la Lütshinen		1,000	
Sur l'Aar, dans l'Oberhasle		3,000	
Sur l'Alpbach, près de Mei- ringen		1,000	
A la Mühlau, près Aarberg		3,000	
Travaux préparatoires pour l'a- baissement du lac de Brienz		6,000	
		<u>21,000</u>	
Total des dépenses extraordi- naires			<u>291,647</u>

RÉCAPITULATION DES DÉPENSES.

	Fr.	Fr.
I. <i>Contingens à fournir à la</i> <i>caisse fédérale</i>		5,790
II. <i>Grand-Conseil</i>		17,000
III. <i>Autorités administratives:</i>		
A. CONSEIL-EXÉCUTIF	135,034	
B. AUTORITÉS ADMINISTRATIVES		
DES DISTRICTS	105,996	
C. DÉPARTEMENT DIPLOMATIQUE	4,000	
D. DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR	208,541	
E. DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE		
ET DE LA POLICE	239,100	
F. DÉPARTEMENT DES FINANCES	59,000	
G. DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION	852,044	
H. DÉPARTEMENT MILITAIRE	401,071	
J. DÉPARTEMENT DES TRAVAUX		
PUBLICS	515,000	
		<u>2,295,786</u>
IV. <i>Autorités judiciaires</i>		140,465
Total présumé des dépenses		
ordinaires fr.		<u>2,459,041</u>

BALANCE.

	Fr.	Fr.	Fr.
Les recettes présumées se mon-			
tent à	2,665,913		
Les dépenses ordinaires, ainsi			
qu'il est dit ci-dessus, à	2,459,041		
Excédant des recettes	<u>206,872</u>		

V. Pour les dépenses extraordinaires on a porté, plus haut, en colonne	291,647
Elles peuvent être couvertes : Par l'excédant ci-dessus des recettes	<u>206,872</u>
Excédant présumé des dépenses	<u>84,775</u>

Ainsi délibéré en Grand-Conseil, les 2 et 3 mars 1840.

Le Landammann,
STEINHAUER.

Le Chancelier,
HÜNERWADEL.

DÉCRET

DU GRAND-CONSEIL

sur l'Avancement des Officiers d'infanterie.

(5 mars 1840).

LE GRAND-CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE DE BERNE,

Sur le rapport du Département militaire et après délibération du Conseil-exécutif,

DÉCRÈTE CE QUI SUIIT :

ARTICLE PREMIER.

La disposition de l'article 107 de la loi de 1835 sur l'organisation militaire portant que l'avancement des officiers de l'infanterie de l'élite se fera dans les neuf compagnies du même arrondissement, est et demeure abrogée.

ART. 2.

A l'avenir l'avancement de ces officiers aura lieu par bataillon.

ART. 3.

Le Conseil-exécutif est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au Bulletin des lois et décrets.

Donné en Grand-conseil à Berne, le 5 mars 1840.

Le Landammann,
STEINHAUER.

Le Chancelier,
HÜNERWADEL.